



# Présentation du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi

Du

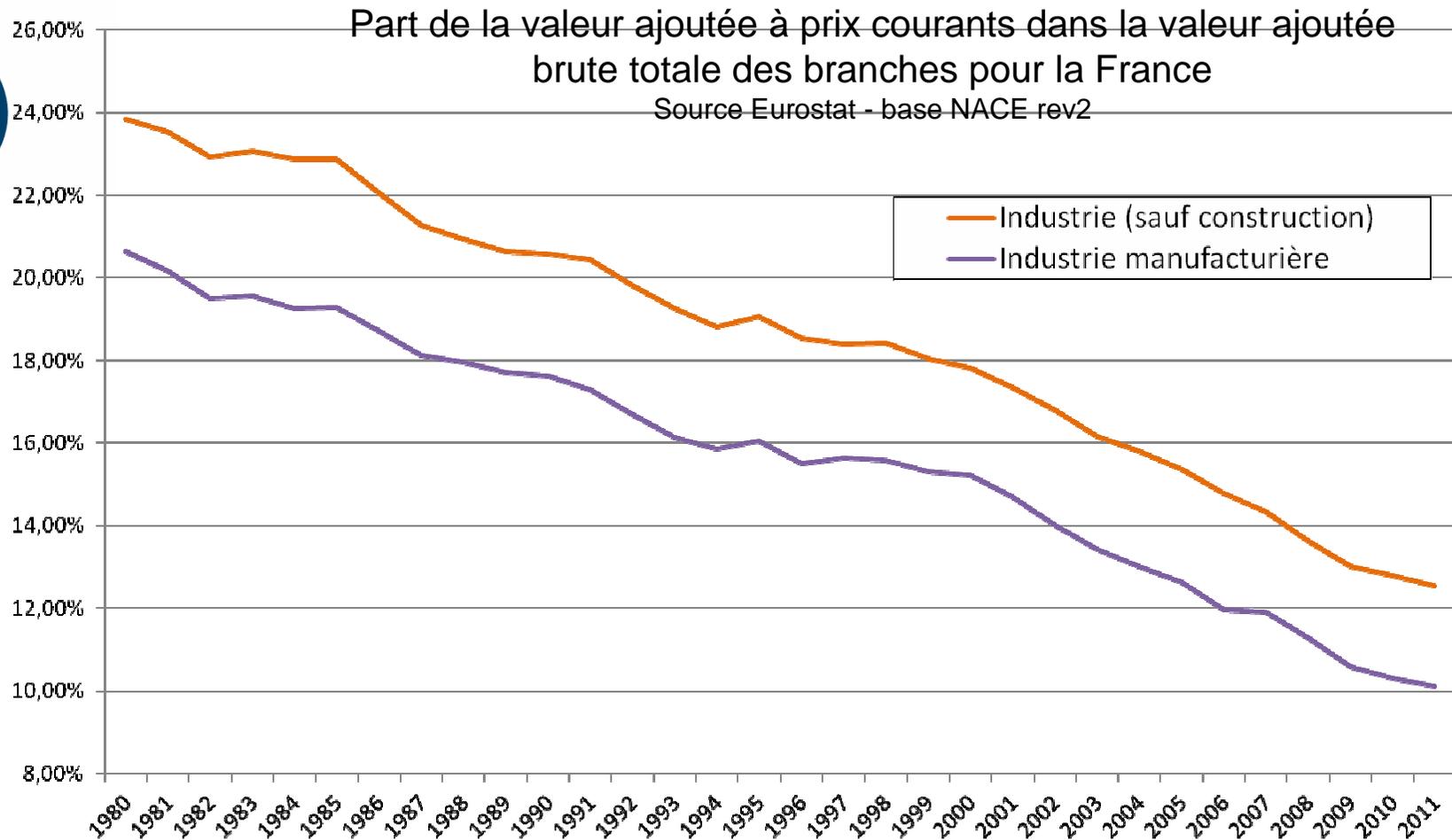
PACTE  
POUR LA   
COMPÉTITIVITÉ  
DE L'INDUSTRIE  
FRANÇAISE

au

Pacte national  
pour la croissance,  
la compétitivité et l'emploi

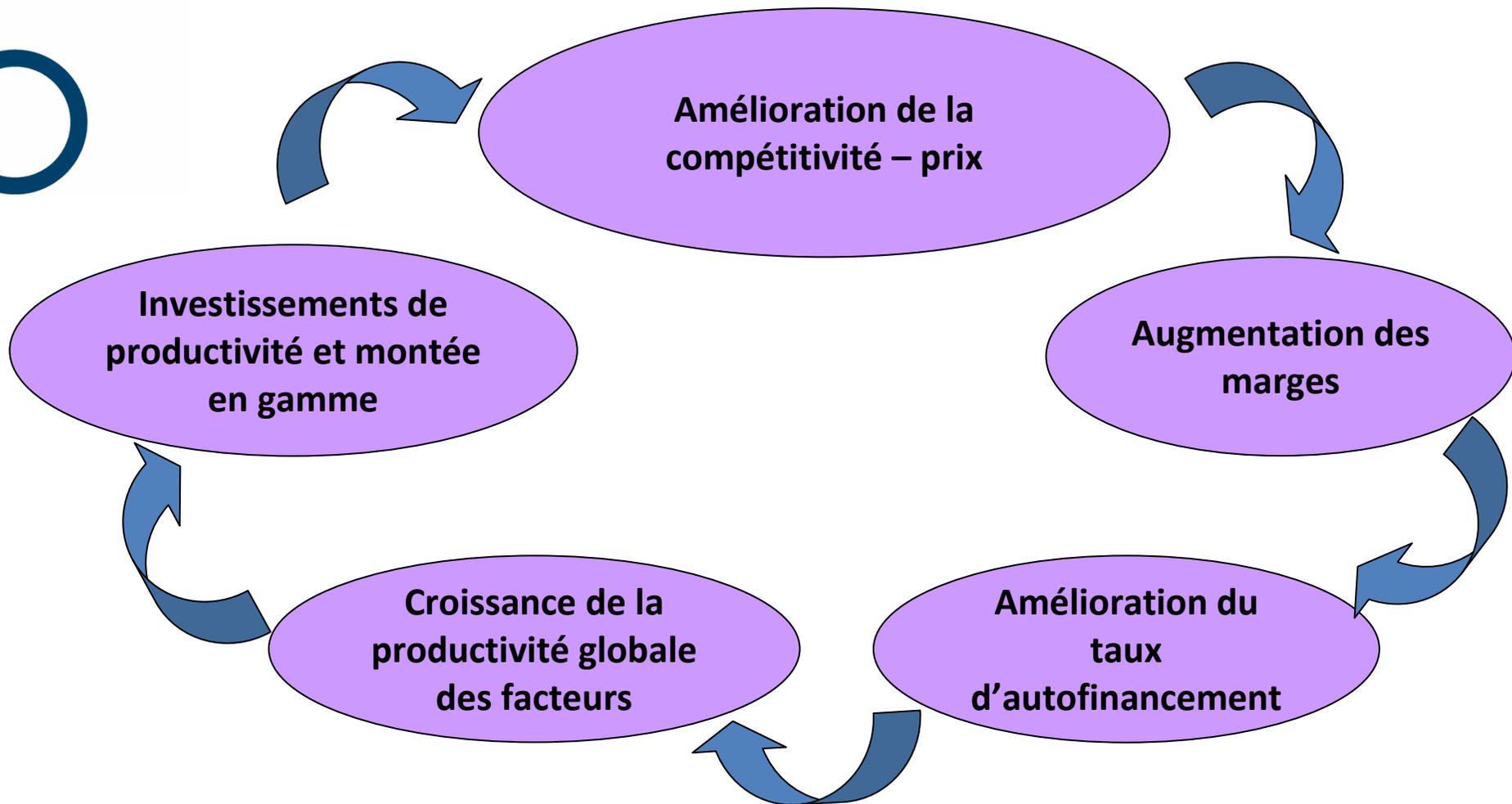


# Une situation économique actuelle appelant un sursaut national



L'industrie hors construction correspond au périmètre suivant : industries extractives + industrie manufacturière + production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné + production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et des pollutions.

# Le nouveau modèle du Pacte repose sur la montée en gamme de l'économie



3 C'est la clef de la stratégie française dans la mondialisation.



## Un engagement très fort du Gouvernement en faveur de la compétitivité



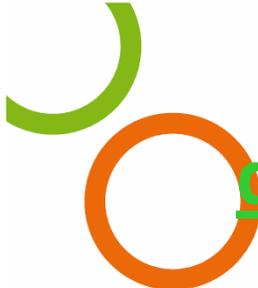
- Le Pacte est une étape majeure et décisive dans la sortie de crise de notre pays et de son économie.
- Le Pacte a un double objectif :
  - doter la France d'une stratégie claire dans la mondialisation ;
  - garantir, par la performance économique, et non par les déficits, la qualité du système de solidarité nationale.
- **35 décisions ambitieuses et courageuses, engagées sur 8 leviers de compétitivité**



## Levier 1 : Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi



- La situation de notre appareil productif ne lui permet pas de continuer à faire face à la concurrence internationale aujourd'hui, ni de préparer efficacement l'avenir par les investissements nécessaires aux produits de demain. En outre, depuis une dizaine d'années, les coûts salariaux entre la France et l'Allemagne ont divergé.
  - Il est donc nécessaire de redonner aux entreprises les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées, et pour l'ensemble des entreprises, de concourir à la compétitivité de l'économie nationale par la modération de leurs coûts.
- Allègement de 20 Mds€ par an des coûts pour les entreprises, allègement équivalent à 4% de la masse salariale en 2013, puis 6% à partir de 2014 pour toutes les entreprises payant l'impôt sur les sociétés.



## Levier 2 : Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité

- 
- Mise en place d'une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.
  - Établissement d'un plan d'actions pour lutter contre l'allongement des délais de paiement
  - Mise en œuvre opérationnelle de la Banque Publique d'Investissement au premier semestre 2013
  - Réforme de la fiscalité de l'épargne (vecteur législatif) qui favorisera, sans augmenter la dépense fiscale, la détention de long terme et les investissements en actions, en particulier non cotées
  - Recentrage des banques sur leur cœur de métier au travers d'une loi bancaire pour servir le financement de l'économie réelle
  - Facilitation de l'accès des PME et ETI aux marchés des capitaux



## Levier 3 : Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation



- Rénovation et renforcement de la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises (réforme du système de transfert de la recherche publique, nouveaux instruments de financement, soutien à l'industrialisation et à la mise sur le marché...)
- Diffusion des technologies et des usages du numérique par le financement de technologies numériques stratégiques et leur utilisation par les entreprises
- Réorientation des pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser



## Levier 4 : Produire ensemble

- Refonte de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes engageant les différents acteurs d'une filière et l'Etat dans une logique de donnant-donnant
- Mise en œuvre une stratégie de filières, notamment *via* des fonds sectoriels au sein de la BPI, bénéficiant directement aux entreprises des filières, dont les nouvelles filières prioritaires répondant aux défis de demain
- Association de toutes les composantes de l'entreprise à sa stratégie en introduisant au moins deux représentants des salariés au sein du conseil d'administration ou de surveillance comme membres délibérants dans les grandes entreprises



## **Levier 5 : Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays**



- Accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI
- Dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères
- Développement du nombre de VIE (Volontariat international en entreprise) de 25% en 3 ans
- Développement d'une stratégie en matière d'attractivité visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissement
- Lancement d'une "Marque France"
- Maintien des atouts de nos infrastructures et déploiement du très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire avec un schéma équilibré et financé



## Levier 6 : Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir



- Evaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs
- Création dès 2013 de 10 plateformes territoriales d'appui aux mutations économiques et industrielles
- Renforcement de la place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel
- Plus d'embauches de jeunes en apprentissage dans les PME avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017
- Proposition aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut
- Engagement de la "Mobilité internationale 2020" (doublement du nombre d'étudiants français à l'étranger en ciblant les filières professionnelles et technologiques)



## Levier 7 : Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

- 
- Stabilisation sur la durée du quinquennat de 5 dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises (CIR, JEI, aides à la détention et à la transmission, aide à l'investissement dans les PME, CET)
  - Engagement à court terme de cinq chantiers de simplification des démarches des entreprises
  - Mise en place d'une démarche durable de simplification, notamment un "test PME" sur les nouveaux projets de textes présentant le plus fort impact potentiel sur les PME, y compris en matière fiscale



## Levier 8 : Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité



- Redressement des finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour les entreprises
- Poursuite et engagement des réformes de structure, par exemple dans les transports, le logement, l'énergie, le fonctionnement des marchés de biens et services, et moderniser l'action publique
- Accompagnement du développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public
- Rénovation du fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace
- Création d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise
- Demande de l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence



## Avancement de la M1

# « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi »



• Modalités arrêtées.

• Dispositif de préfinancement validé avec la DGFIP et les banques - lancé début février dès publication de l'instruction fiscale :

- Mis en œuvre par OSEO
- 85% du CICE prévisionnel estimé pour l'année en cours, pour un montant minimum de 20 000€
- Valable pour une durée d'une année, renouvelable jusqu'au paiement du CICE par le service des impôts
- Commission d'engagement prise par OSEO calculée sur le montant de l'autorisation (minimum 0.60% l'an)
- Intérêts calculés sur l'encours et en référence au taux Euribor



## Avancement de la M4 « Mise en place de la BPI »



- Dotée d'une capacité d'intervention sur 5 ans dans :
  - Le financement de l'économie de 42 Md€, dont 32 Md€ de prêts et garanties
  - L'investissement, à hauteur de 10 Md€ en fonds propres
- Créée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012
- Gouvernance :
  - Conseil d'administration de 15 membres (dont 2 représentants des Régions)
  - Comité d'orientation national de 27 membres (dont 3 représentants des Régions)
  - Comité d'orientation dans chaque région de 22 membres (dont 3 représentants des Régions)

## Avancement de la M8

# « Développer et renforcer la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises »

- Plusieurs initiatives répondent à cet objectif :
- **Mission Beylat – Tambourin** : vise à faire un état des lieux et des propositions d'évolution pour le système de transfert de technologie ; *conclusions au mois de mars 2013*
  - **le Programme de Soutien à l'Innovation de Rupture (PSIR)** : nouvelle mesure des Investissements d'avenir (PIA), dotée de 150 M€. Dispositif de soutien à quelques (5 à 10) projets industriels ambitieux répondant à des défis sociétaux. Les projets devront être collaboratifs, s'étendre de la recherche fondamentale au prototypage, seront sélectionnés par un processus itératif, et devront contribuer (notamment par consolidation) à la création d'ETI fortes à l'international. *Les AAP pourraient être lancés à l'automne 2013*
  - **L'aide à l'Industrialisation des Projets des Pôles (AIPP)** est une autre nouvelle mesure du PIA, dotée de 100 M€. L'outil consistera en un prêt à taux zéro, octroyé sur une base nationale par l'Etat aux PME ou ETI ayant participé à un projet du FUI finalisé, dans le cadre de l'industrialisation de leur produit. *Le produit pourrait être disponible à la fin du premier semestre 2013*
  - **Restauration des mesures JEI** dans leur état d'avant 2011 : les nouvelles dispositions pourraient intervenir lors d'une LFR en 2013, ou en LFI 2014

## Avancement de la M9

# « Diffuser les technologies et les usages du numérique »

- Quatre principaux dispositifs de diffusion des technologies et des usages en cours de construction, tous dans le cadre du PIA :
  - **Prêts dits « numériques »** : prêts à taux préférentiel, avec éventuellement garantie des prêts d'accompagnement, pour des investissements dans des outils numériques visant à améliorer la compétitivité ou pour l'intégration du numérique dans les produits ; la mesure serait dotée de 300 M€, grâce à une contribution du PIA de 97 M€ et sera mise en œuvre par Oséo
  - **Soutien au « cœur de filière numérique »** : calcul intensif et simulation, cybersécurité, cloud computing et le logiciel embarqué. Nouveaux AAP dans le cadre du Fonds pour la Société Numérique (budget attribué 150 M€)
  - **Développement de l'e-education**, et notamment stimulation de l'offre e-éducation (budget attribué 15 M€)
  - **Soutien à l'offre de santé numérique**, par le financement d'un programme d'excellence numérique à l'hôpital (budget attribué 80 M€). L'opérateur en serait l'ANAP, nouvel opérateur du PIA, d'où un délai de mise en œuvre potentiellement plus long



## Avancement de la M10

### « Réorienter les pôles de compétitivité »



- L'activité des pôles de compétitivité sera focalisée sur l'émergence de produits, procédés et services créateurs de valeur et d'emplois
- Les projets de R&D des pôles auront une vocation économique renforcée. Les pôles accompagneront la croissance et le développement des PME et ETI en complémentarité avec l'offre territoriale en la matière
- La phase 3 durera 6 ans et comprendra un point intermédiaire à mi-parcours. Etat et régions co-financeuses seront pleinement associés dans le co-pilotage de cette politique et de chacun des pôles



## Avancement M11 « Renforcer la CNI »



• Evolutions annoncées en conseil des ministres le 30/01, et formellement actées lors du CNI plénier du 05/02 :

- La CNI devient **le** Conseil National de l'Industrie (CNI), et sa composition est élargie (collectivités locales notamment)
- Création d'un CSF sur les matières premières non énergétiques et leur première transformation, et d'un GT sur les aides, et leur conditionnalité (IGF) ;
- Formalisation systématique de contrats de filière par les CSF
- Rapprochement du futur Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective



## Avancement M12

### « Mettre en œuvre une stratégie de filière »



La politique de filière annoncée en conseil des ministres le 30/01 repose sur trois piliers :

- Le soutien aux filières industrielles établies, dans le cadre du CNI et de ses CSF
- L'émergence et la structuration des filières dites « de demain », par le biais de grands programmes d'inspiration publique permettant de structurer des activités industrielles émergentes (horizon 2020)
- Le soutien à la R&D pour permettre la maîtrise des briques technologiques nécessaires à l'industrie française à l'horizon 2020 - 2030



## Avancement de la M17

### « Attirer les grands projets étrangers »

- Objectif fixé en conseil des ministres du 9/01/2013 de 1000 décisions annuelles d'investissement étranger en France. 4 chantiers lancés :
  - Faciliter l'accueil des talents étrangers et des visiteurs professionnels, avec la mise en œuvre d'un nouveau « **Passeport Talents** » renforçant l'efficacité, la simplicité et la cohérence des dispositifs d'accueil existants
  - **Attirer les investisseurs de long terme** et construire des relations partenariales équilibrées autour de projets d'investissements durables, utiles pour l'économie française et le redressement productif
  - Faire de l'excellence numérique et environnementale un nouveau facteur d'attractivité, grâce au **déploiement du très haut débit, à la création de « quartiers numériques » et au développement des projets de ville durable**
  - **Promouvoir l'image de la France et de ses territoires dans le cadre de la « Marque France »** comme outil fédérateur au service de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité de notre pays



## Avancement de la M18 « Lancer une Marque France »



- La « marque France », dans l'acception du pacte, répond à la volonté de cristalliser les atouts français dans un but à la fois d'attractivité et de promotion du Made in France.
- Une **commission de réflexion et de concertation**, destinée à définir les contours de la « Marque France » a été installée par Mme Bricq et MM. Montebourg et Moscovici le 30/01/13. Elle est présidée par M.Lentschener, publicitaire. Elle devrait proposer des recommandations d'ici fin mars 2013.



## Avancement de la M19

### « Déployer le très haut débit »



- Déploiement du THD terrestre selon un schéma qui sera présenté en février 2013
- Etape intermédiaire décidée par le gouvernement pour permettre à toute la population d'avoir accès à un débit entre 3 à 5 Mbit/s en 2017. A ce jour, L'Etat, via le FSN, s'est engagé à hauteur de 267 M€ pour le financement de réseaux dans 17 départements
  - Création en novembre d'une mission THD permettant d'assurer le pilotage national du déploiement
  - Consultation des parties prenantes sur une feuille de route détaillant le schéma complet de déploiement du THD sur le territoire (jusqu'à fin janvier)
  - La feuille de route porte notamment sur le renforcement de l'articulation public-privé (contractualisation systématique État-collectivités-opérateurs) et le mécanisme de financement du déploiement du très haut débit (prêts et subventions aux collectivités) et sera finalisée après une table ronde que le Gouvernement organisera début février



# Avancement des M27 et 28

## « Simplifications »

- Dans le cadre du premier CIMAP (18/12), plusieurs mesures de simplification à destination des entreprises ont été présentées :
  - **Création d'un Groupe Interministériel de Coordination des Simplifications pour les Entreprises (GICSE)** : concertation trimestrielle entre les représentants des professionnels et les administrations concernées pour recueillir des propositions de simplification
  - **Mise en place d'un « test PME »** permettant d'expérimenter en condition réelle l'impact des nouveaux textes législatifs ou réglementaires sur les petites entreprises. Le guide pratique de consultation des entreprises présentant notamment ce nouveau dispositif est en cours de finalisation
  - **Lancement des chantiers prioritaires identifiés dans le pacte**, en particulier
    - la consolidation du site [guichet-entreprise.fr](https://guichet-entreprise.fr)
    - la création d'un répertoire unique des aides
    - la lutte contre la sur-transposition du droit communautaire (dans le cadre du CNI)



## Avancement de la M32

# « Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public »

- L'écriture d'un guide permettant aux acheteurs publics de s'adresser plus facilement à des PME innovantes, et la détermination d'objectifs pour les administrations est en cours (pilote DGCIS)
- Le calendrier prévoit une circulaire du Service des Achats de l'Etat en mars 2013, et l'organisation d'un séminaire de présentation ensuite, la mobilisation des administrations étant le principal enjeu
  - A noter également la signature le 18/12/12 de la charte en faveur de l'émergence et du développement des PME innovantes, à destination des entreprises à participation publique